

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022**

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2022-10	19/09/2022	Demande de subvention signalétique sentiers PDIPR 2022 au Département	En collaboration avec les associations locales de randonnée et le comité départemental de randonnée pédestre, la collectivité entretient 284 km de sentiers inscrits au PDIPR. Tous les ans, en complément de cet entretien annuel un renouvellement des panneaux directionnels est réalisé. Le Président sollicite une subvention de 968,50€ auprès du Département.